

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2004-328 du 21 Juillet 2004
Portant additif au décret n° 2003-354 du 31
décembre 2003 portant inscription au tableau
d'avancement des officiers des forces armées
congolaises, de la gendarmerie nationale et des
services de police au titre de l'année 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution ;

Vu la loi 17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement des forces armées de la république du Congo ;

DGAF/MDN:

Vu l'ordonnance n° 4-99 du 29 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police ;

Vu l'ordonnance n° 3-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;

Vu l'ordonnance n° 4-2001 du 5 février 2001 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 70-357 du 25 novembre 1970 portant avancement dans l'armée populaire nationale ;

Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE:

Article premier : Sont inscrits au Tableau d'Avancement des Officiers au titre de l'année **2004**

SECTION 1 : SERVICES DE POLICE

POUR LE GRADE DE : SOUS-LIEUTENANT

I - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

A - SECRETARIAT GENERAL DES SERVICES DE POLICE

a) - ADMINISTRATION

ADJUDANT-CHEF	WALENGUE	Jean Merlin	SGSP
- ## -	INKO	Alphonse	CS/SGSP

II - DIRECT. GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - DIRECTIONS REGIONALES

a) - TRANSMISSIONS

ADJUDANT-CHEF	BOUSSA	Théodore	DDPN/BZV
- ## -	EKONA	Joseph	- ## -
- ## -	GUEKALA MVOULATSIO	Mathias	DDPN/CUV

b) - ADMINISTRATION

ADJUDANT-CHEF	KAKINDA-LOGNA	Norbert	DDPN/LIK
---------------	---------------	---------	----------

c) - POLICE GENERALE

ADJUDANT-CHEF	NIONIA	Victor	DDPN/BZV
- ## -	SITA	Maxime Jean C.	- ## -
- ## -	NKOUNKOU	Daniel	- ## -
- ## -	DIMI	Albert	- ## -
- ## -	KOUASSO BAENEKENZA	Michel	- ## -
- ## -	EKEMI NABIE	Raphaël	- ## -

III - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - SECURITE

ADJUDANT	ONDELE	Jean Pierre	DGSC
- ## -	ITOUA	André	- ## -

IV - DIRECT. GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - ADMINISTRATION

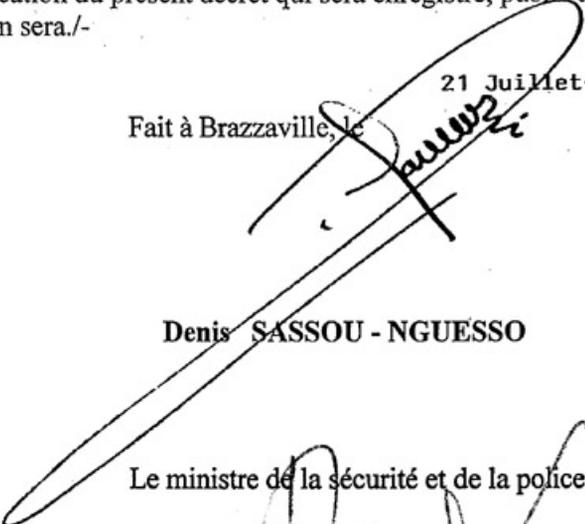
ADJUDANT-CHEF	NIAMBI	Auguste	DGST
ADJUDANT	DZIKI	Martin	DGST

Article 2 : Le ministre délégué à la présidence de la république, chargé de la défense nationale, le ministre de la sécurité et de la police et le ministre de l'économie, des finances et du budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2004-328

Fait à Brazzaville, le

21 Juillet 2004


Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

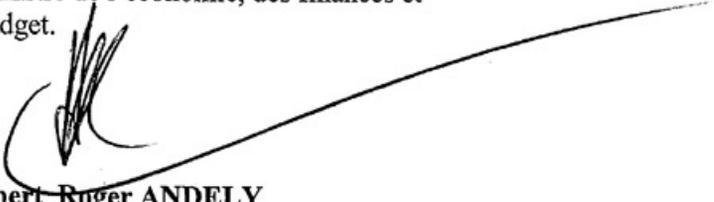
Le ministre délégué à la présidence de la République chargé de la défense nationale.

Le ministre de la sécurité et de la police


Général de division Jacques Yvon NDOLOU


Général de brigade Pierre OBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget.


Rigobert Roger ANDELY